

CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMMUNES DE DEMAIN !

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques).

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

Principe 1 : Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élus, agents territoriaux, jeunes, habitants, acteurs économiques, etc.

Principe 2 : Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élus, citoyennes, agents et représentants des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe 3 : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Intégrer des critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long terme y compris dans l'organisation de la commune et ses groupements.

1. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100 % renouvelable et locale. *(Principe 1)*
2. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. *(Principe 1)*
3. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective. *(Principe 1)*
4. Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne. *(Principe 1)*
5. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité. *(Principe 2)*
6. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire. *(Principe 1)*
7. Donner la priorité aux mobilités vertes (marche, vélo) dans l'espace public. *(Principe 2)*
8. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune. *(Principe 1)*
9. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables *(Principe 1)*
10. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous. *(Principe 1)*

En signant le Pacte pour la Transition :

- La liste s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 10 mesures choisies (parmi 32) ;
- Le collectif local s'assure de la bonne mise en œuvre et du respect de ces engagements

Liste



Collectif local

